Rassemblement des bateliers à Bruxelles le 11 avril 2013

Le 11 avril prochain, bateliers français, belges, néerlandais et allemands se retrouveront à Bruxelles pour dénoncer la « crise de la batellerie et les nouvelles normes techniques ».

A l'origine de ce rassemblement : le plan de crise publié par l'ASV (syndicat néerlandais) et Notre Droit (syndicat belge) qui souhaitaient rencontrer les parlementaires de la commission transport du Parlement européen afin qu'ils reconnaissent l'état de crise de la batellerie européenne.

Leur revendication se concentrant sur l'instauration d'un prix de base pour le fret afin de ne plus raisonner, comme c'est le cas actuellement, en terme de seuil de rentabilité.

Trois grands thèmes seront évoqués :

- la concurrence déloyale de la cale néerlandaise,
- la surcapacité de la flotte européenne,
- et la reconnaissance de l'état de crise de la profession.

De son côté, la Chambre nationale de la batellerie artisanale - CNBA, en tant qu'établissement public administratif, est tenu à un devoir de stricte neutralité dans ses actions. Consacrée comme un corollaire du principe d'égalité, la neutralité du service public reflète deux idées importantes pour la CNBA :

- D'une part, l'établissement public doit assurer un service sans discrimination des usagers en fonction de leurs opinions politiques, religieuses ou syndicales,
- D'autre part, la Chambre doit rester impartial dans ses actions.

En conséquence, la CNBA ne peut émettre d'avis quant à la légitimité de cette manifestation et la participation des bateliers à celle-ci. Le principe de neutralité de la CNBA faisant obstacle à l'expression de ses convictions politiques.

Toutefois, la Chambre nationale de la batellerie artisanale vous informe que selon la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales : « toute personne a le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion » (art. 9) et reconnaît donc comme un droit la manifestation de ses idées, de façon individuellement ou collective. Tout batelier peut donc disposer à loisir de son droit à l'expression comme droit fondamental de l'individu en décidant de participer ou non à ce rassemblement.

Si vous souhaitez davantage d'informations concernant cette manifestation qui aura lieu le jeudi 11 avril 2013, n'hésitez pas à contacter La Glissoire :
- Secrétaire général : **06.95.06.88.32, sarlabord@gmail.com**
- Président : **06.81.69.17.31, calimero-fluvial@hotmail.fr**

Phoca PDF